



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024//2025

**Association Nationale
des comités de vigilance
Alexis Danan**

**Ensemble,
protégeons L'ENFANT**

A PROPOS DE NOUS

Notre association pour la protection de l'enfance à Rennes a été créée en 2015. C'est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. L'objectif de l'association est d'assurer aux enfants maltraités, abandonnés, en danger physique et/ou moral, victimes de violences sexuelles, la protection effective des lois tutélaires, et de rechercher pour eux toute l'aide nécessaire.



NOS COORDONNÉES



Siège social : 101 rue de Sèvres 75006 Paris
Siège administratif : 33 rue de la Frébardière,
35135 Chantepie



association.nationale@alexisdanan.org

ALEXIS DANAN

Le nom de l'association **Alexis Danan**, est celui d'une personne fondamentale du statut de l'enfant au sein de la société. **Grand reporter** au journal Paris-Soir, il est une plume connue du milieu de la protection de l'enfance, et le fondateur des **premiers comités de vigilance** et d'action pour cette même protection. Il est devenu le porte-parole de ces laissés-pour-compte, réduits au silence et a milité pour la fermeture, de ce qu'il a baptisé les "**maisons des supplices**", qui fermeront leurs portes par la suite.

Notre association continue de porter les valeurs d'Alexis Danan, en promouvant l'intérêt supérieur de l'enfant et la **libération de sa parole**.

Au début des années trente, Alexis Danan est hissé au rang envié de «grand reporter», il fait la une du journal populaire avec des articles chocs sur Cayenne, les « **bagnes d'enfants** », l'enfance anormale, l'enfance martyre ou le placement à la campagne des pupilles de l'Assistance publique.

Il est la « voix », le « croisé », le « don Quichotte » qui interpelle les puissants et donne **la parole aux victimes**.

Après un voyage et sa participation à une commission, le travail qu'il a pu fournir a été une étape dans la réforme, et, à terme, dans la **suppression du bagne**.

Il ne cessera de se battre pour la protection des enfants, il créera des **comités de vigilance** dans toute la France.

Par la suite, ces comités se perfectionnent pour arriver à ce que nous sommes aujourd' hui.

NOS MISSIONS



ÉCOUTER

Accueillir positivement et sans jugement la parole de l'enfant, et si nécessaire la personne le représentant, dans le respect de nos règles déontologiques



INFORMER

Et définir les étapes, auxquelles les personnes vont éventuellement être confrontées, expliquer : l'Aide sociale à l'Enfance, la Justice, les procédures ...



PROTÉGER

Protéger l'enfant et en cas de révélations, informer immédiatement les autorités administratives ou judiciaires compétentes



ACCOMPAGNER

Accompagner l'enfant victime et sa famille dans les démarches jusqu'à la résolution définitive de la situation



PARTENARIAT

Créer des partenariats pour mieux accompagner les victimes de violences

NOS OBJECTIFS

Pour l'année 2025, l'association souhaite poursuivre et intensifier son action en faveur des victimes de violences, tout en renforçant son maillage territorial grâce à la création de nouveaux comités. L'objectif est d'élargir notre impact et d'accompagner toujours plus de personnes en danger.



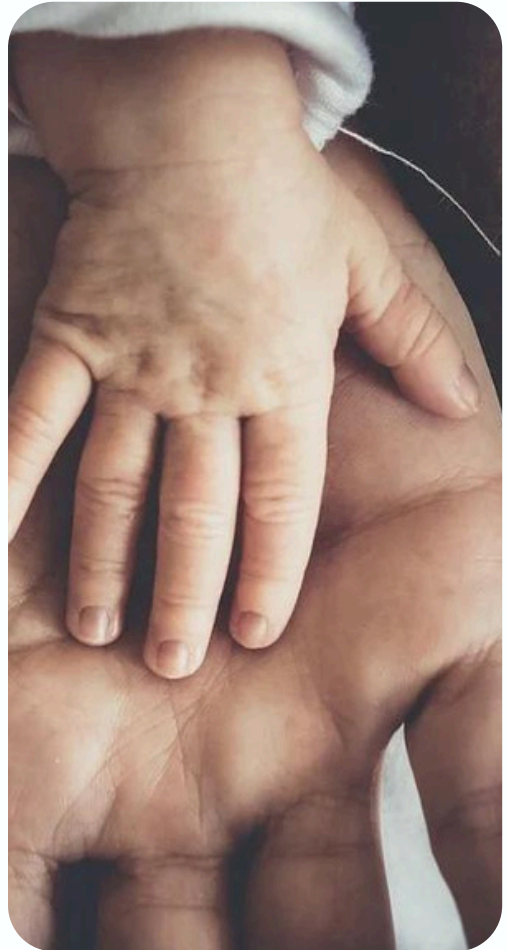
Créer de nouveaux comités locaux pour renforcer sa présence et élargir son impact.



Accompagner un maximum de victimes, en apportant un soutien notamment aux enfants et familles en danger.



Renforcer l'écoute et la prévention en répondant efficacement aux nombreuses demandes d'aide.



Ces actions reflètent notre mission: protéger, soutenir et prévenir pour un avenir sans violence.

NOS PARTENAIRES

L'association se développe aussi grâce aux différents partenaires qui nous accompagnent dans nos divers projets.

Ils peuvent venir du **secteur financier** tels que :



Nous pouvons compter sur la **Région Bretagne**, le **Département d'Ille et Vilaine** et la **ville de Rennes** pour un soutien et leur encouragement, mais aussi sur la **Gendarmerie Nationale**, le **Ministère des Solidarités**, le **Ministère de la Justice**, le **Consulat de France à Québec** et l'**Assemblée Nationale**



L'association a su créer des partenariats avec la **Fondation Marie Vincent**, **CIASF**, **CAVAC**, le **CHU** de Rennes, intégration de l'équipe de l'UAPED du CHU de Pontchaillou de Rennes. Des partenariats sont aussi en cours avec **France Victimes** et le **CIDFF**.



D'un autre côté, un généreux donateur a fait un don pérennisant nos actions pour plusieurs années. De nouveaux partenaires se sont greffés : les **Galerias Lafayette**, le groupe **Legendre**, le **Rotary Club** ainsi que la **Kering Foundation** et des donateurs privés.



DATES CLÉS

SEPTEMBRE 2024

Présentation à L'ESI business school
Rencontre avec l'ARASS

OCTOBRE 2024

Congrès national 2024 : les mineurs auteurs de violences

NOVEMBRE 2024

Présentation des avancées de l'expérimentation Calliope au cabinet du ministre de la Justice – Garde des Sceaux.

Point avec l'ASFAD :

ASFAD et leurs évolutions, notamment la fusion entre ASFAD et SEA35.

Point sur les dons d'Alexis Danan à l'ASFAD.

Les formations proposées par l'organisme de formation dans ce cadre

DÉCEMBRE 2024

Conseil d'Administration : autorisation de la création d'ambassadeur dont le premier Arnaud Gallais

Fin des missions du service civique de Lola Lack

Voyage au Québec

Signature du partenariat avec la Fondation Kering prévue pour début 2025 en vue de l'expérimentation Calliope.

JANVIER 2025

Arrivée de nos peluches Koury, faites par l'entreprise française et rennais ADADA, qui a su nous accompagner dans la confection de cette peluche qui accompagne les magistrats.

FEVRIER 2025

Présentation au ministère de l'intérieur des programmes de prévention et d'accompagnement mais aussi du nouveau programme de prise en charge des mineurs ayant des comportements sexuels problématiques

présentation fin février du programme Calliope au ministère de la justice

DATES CLÉS

MARS 2025

Arrivée de notre Vice-Présidente au sein de l'association, Mme Géraldine Caubet Godefroy

AVRIL 2025

Diffusion du film "Cassandra", avec la présence de Perrine Goulet
Recommandations du rapport d'enquête suite à l'audition à l'Assemblée Nationale
reçue au sénat par Mme Billon pour parler violences

MAI 2025

Assemblée Générale de la CNAPE
Valence : Diffusion du film "Signalements" par l'organisme de Santé et sociale Ocalia

Le 30 mai baptême de la rose Alexis Danan par Cécile Bois actrice primée dans Signalements

JUILLET 2025

livraisons des rosiers à l'assemblée et au sénat puis l'elysée
remerciements de mme brigitte macron pour la rose alexis danan
– reçu à l'assemblée nationale avec maître blandin

AOUT 2025

Préparation des appels à projet

ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !

- Suivi et réunions régulières autour du projet Polymorph (projet OZ).
- Flavie : Soins et messages pour les salariés de l'association
- Laurence (Présidente) est au Conseil de famille



ACTIONS PRINCIPALES ET ÉVÉNEMENTS 2024-2025

PODCAST

Elles en Bretagne

Elles en Bretagne, le podcast de bretonnes engagées qui se réinventent et font bouger les lignes.

Épisode 70 : le combat de Laurence pour sauver sa nièce Karine



Dans cet épisode poignant d'Elles en Bretagne, Marie-Cécile, la fondatrice du podcast, reçoit Laurence Brunet-Jambu, une femme au parcours bouleversant. Pendant plus de 20 ans, Laurence a lutté sans relâche pour sauver sa nièce Karine des violences et des abus qu'elle subissait. Malgré huit signalements restés sans effet, Laurence a persévéré, affrontant même des poursuites judiciaires pour dénonciation calomnieuse.

Nous avons même participé avec ce podcast au Podcasththon, un événement solidaire qui rassemble des podcasteurs francophones autour d'une cause commune. Pendant quelques jours, des centaines de créateurs publient des épisodes dédiés à la mise en lumière d'associations et d'initiatives qui changent le monde.



Nous avons même participé avec ce podcast au Podcasththon, un événement solidaire qui rassemble des podcasteurs francophones autour d'une cause commune.

Pendant quelques jours, des centaines de créateurs publient des épisodes dédiés à la mise en lumière d'associations et d'initiatives qui changent le monde.



TVR(ENNES)



Rennes 35 Bretagne

Nous avons eu l'honneur d'être invités sur le plateau de TVR Info (chaîne TV Rennes) le 4 mars 2025, afin de parler de l'Association nationale des comités de vigilance Alexis Danan et de nos actions pour la protection de l'enfance.

Nous tenons à remercier chaleureusement Claudia Caratori pour son invitation et son accueil.



Lors de cette intervention, nous avons pu :

- Présenter nos missions et notre combat pour une meilleure protection de l'enfance.
- Sensibiliser à la nécessité d'une réforme en profondeur de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour garantir l'égalité et l'efficacité sur tout le territoire.
- Mettre en avant l'importance des actions préventives menées par l'association.



En complément de cette participation au journal télévisé, nous avons réalisé une seconde interview plus longue, spécialement conçue pour être diffusée sur les réseaux sociaux de TVR, permettant ainsi d'approfondir notre message et de toucher un public encore plus large.

Cette double visibilité médiatique a renforcé notre communication et contribué à accroître la notoriété de notre engagement auprès du grand public et des institutions.

LE SÉNAT

Nous avons eu l'immense honneur d'être invités par le Sénat à participer à deux Petits-déjeuners organisés dans ses salons, moments privilégiés de réflexion et d'échanges autour d'enjeux majeurs pour notre société.

Ces rendez-vous, appelés "Petits-déjeuners au Sénat", sont conçus comme des espaces de dialogue entre parlementaires, experts, acteurs institutionnels et associations engagées. Leur objectif : mettre en lumière des problématiques essentielles et réfléchir ensemble à des solutions concrètes.

Leur objectif : mettre en lumière des problématiques essentielles et réfléchir ensemble à des solutions concrètes.



Lors de ces rencontres, nous avons pu aborder en profondeur des sujets liés à la protection de l'enfance, un combat qui nous tient particulièrement à cœur. Ces temps d'échanges ont été l'occasion non seulement de partager notre expérience de terrain, mais aussi de contribuer à la réflexion nationale sur la manière dont nous pouvons mieux protéger et accompagner les enfants vulnérables.

Nous avons également profité de cette tribune pour présenter nos programmes, leurs objectifs et leurs impacts positifs. Mettre en avant nos actions auprès d'élus et de décideurs nous permet de faire progresser collectivement la cause que nous défendons.

Être conviés par une institution telle que le Sénat témoigne de la reconnaissance grandissante de notre engagement et nous encourage à poursuivre notre mission avec encore plus d'énergie et de détermination.

ÉCHANGE À VITRÉ

Rencontre avec Yaël Braun-Pivet et Christine Cloarec



Le 18 avril 2025, nous avons eu l'honneur de participer à une rencontre importante à Vitré et Étrelles, aux côtés de Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, en visite sur invitation de la députée Christine Cloarec.

Cet échange nous a permis de présenter nos actions et de défendre trois dispositifs majeurs.

Nous avons rappelé au sous-préfet Gilles Traidmond l'importance de la recommandation visant à généraliser les délégués départementaux à la protection de l'enfance, en dotant les préfectures de personnels experts. Cette proposition, portée dans le cadre du programme Calliope, avait déjà été formulée lors du débat du 20 novembre, à la suite de la diffusion du film Signalements.

Nous avons également évoqué la nécessité de renforcer la prévention des violences chez les 0-5 ans, objectif poursuivi par le programme Lanterne, et salué l'engagement des gendarmes formés à nos côtés. Cependant, beaucoup reste à faire pour former l'ensemble des professionnels concernés.

Enfin, nous avons présenté le programme Orphée, destiné à accompagner les enfants de 7 à 12 ans présentant des comportements sexuels intrusifs, un dispositif encore trop rare mais indispensable pour une prise en charge adaptée des mineurs auteurs.



ASSEMBLÉE NATIONALE

Audition à l'Assemblée nationale – 5 février 2025

Le 5 février 2025, notre présidente Laurence Brunet-Jambu et Karine, témoin et militante engagée, ont été auditionnées à l'Assemblée nationale dans le cadre des travaux sur la protection de l'enfance. Cette audition s'inscrit dans un cycle de consultations menées par les parlementaires pour évaluer les politiques actuelles et identifier les améliorations nécessaires en matière de prévention, de détection et de prise en charge des violences faites aux mineurs.



Nous avons partagé les constats issus de notre action quotidienne et alerté sur les défaillances persistantes dans la prise en charge des enfants victimes, ainsi que sur les enjeux de prévention et d'accompagnement. Cette intervention a également été l'occasion de rappeler la nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels, judiciaires et associatifs pour garantir des réponses rapides et efficaces.

Cette audition s'inscrit dans une dynamique nationale visant à renforcer la protection des mineurs et marque une étape importante dans notre dialogue avec les pouvoirs publics. Elle illustre notre engagement à contribuer activement à l'élaboration de politiques publiques plus ambitieuses et mieux adaptées aux besoins des enfants.

En portant ce plaidoyer au plus haut niveau, nous affirmons notre volonté de contribuer à des politiques publiques ambitieuses et protectrices pour tous les enfants.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Délégation aux droits des enfants à l'Assemblée nationale

Ce mardi 18 juin 2025, lors de la Délégation aux droits des enfants à l'Assemblée nationale, la députée Christine Le Nabour a pris la parole pour saluer le soutien affirmé de Sarah El Haïry, Haute-commissaire à l'enfance, à notre programme Lanterne, dispensée par l'Organisme de formation Alexis Danan, dédié à la prévention des violences sexuelles chez les 0-5 ans, en favorisant des relations égalitaires dès le plus jeune âge.



La députée Christine Le Nabour a souligné :

- L'impact du programme Lanterne auprès de 5 400 enfants en Ile-et-Vilaine,
- La formation de nombreux professionnels de la petite enfance et gendarmes,
- Le rôle structurant du soutien ministériel pour permettre le déploiement du programme.

De son côté, **Sarah El Haïry** a rappelé que Lanterne a fait ses preuves : un dispositif solide, expérimenté, et désormais prêt à être généralisé à l'échelle nationale. Elle a également insisté sur l'importance de repérer et accompagner les enfants victimes, dans un contexte où la parole se libère et où la société prend conscience de ces réalités, pour agir concrètement au quotidien.

L'objectif est clair : faire en sorte que tous les enfants, dès la maternelle et partout sur le territoire, puissent bénéficier de cette prévention essentielle.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Rencontre au Ministère de la Justice – Place Vendôme



Nous avons été reçus au Ministère de la Justice pour un échange avec Grégory Martin-dit-Neuville, conseiller mineurs, enfance et famille auprès du Garde des Sceaux.

Cet entretien, auquel participaient Laurence Brunet-Jambu, présidente de l'association, et Jeanne Féret, coordinatrice, a permis de présenter nos analyses et de rappeler l'importance de nos programmes Calliope (accompagnement de la parole des victimes en justice) et Orphée (prise en charge des auteurs mineurs de violences).

Nous avons également fait le point sur l'expérimentation en cours du programme Calliope, adapté du dispositif québécois Témoin enfant et personne vulnérable, actuellement déployé dans les juridictions de Brest, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Rennes, avec le soutien de la Kering Foundation.

Ces échanges constructifs traduisent une volonté commune de renforcer l'accompagnement judiciaire des victimes et la prise en charge adaptée des auteurs mineurs.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Nous avons eu l'honneur d'être reçues au Cabinet du Ministère de l'Intérieur par Caroline Gontran, Conseillère Justice, en présence de Laurence Brunet-Jambu, présidente de l'association, et Emmanuelle Vinayagasoundirame, responsable formations.

Cet échange a permis de présenter nos actions et d'insister sur l'importance de nos trois programmes :

- **Calliope**, programme innovant d'accompagnement de la parole des victimes en justice, inspiré du modèle québécois Témoin enfant et personne vulnérable
- **Lanterne**, dédié à la prévention des violences sexuelles dès la petite enfance, à travers la formation des professionnels et des forces de l'ordre
- **Orphée**, axé sur la prise en charge éducative et thérapeutique des mineurs auteurs de violences, encore trop peu accompagnés aujourd'hui.



Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les ministères, les acteurs associatifs et les forces de l'ordre pour développer des dispositifs efficaces et homogènes sur l'ensemble du territoire.

Cette rencontre marque une étape essentielle pour faire avancer la cause de la protection de l'enfance et engager des actions concrètes afin de mieux prévenir, détecter et traiter les situations de violences.

PRÉSENTATION AU SÉNAT

Présentation du protocole Calliope au Sénat – 30 avril 2025

CALLIOPE



Programme d'accompagnement
de la parole des victimes en justice

Le 30 avril 2025, nous avons eu l'honneur d'être reçues au Sénat par Madame la sénatrice Annick Billon, auteure de la loi fixant le seuil de non-consentement à 15 ans, pour présenter le protocole Calliope, dispositif d'accompagnement des mineurs victimes et témoins.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler l'importance de renforcer la diffusion de nos dispositifs (Calliope, Lanterne, Orphée) pour améliorer la protection et la prise en charge des mineurs.



Cette rencontre a été l'occasion de rappeler l'importance de renforcer la diffusion de nos dispositifs (Calliope, Lanterne, Orphée) pour améliorer la protection et la prise en charge des mineurs.

COLLOQUE DE VERSAILLES

« Accueil et recueil de la parole de l'enfant ».

Le 16 mai 2025, nous avons participé au colloque organisé par le Barreau de Versailles au Tribunal judiciaire de Versailles, consacré à la thématique :



Invitée à intervenir, notre présidente Laurence Brunet-Jambu a présenté les enjeux liés à la qualité de l'accompagnement de la parole de l'enfant dans les procédures judiciaires et les bonnes pratiques pour sécuriser ce processus. Aux côtés d'elle, Marie Blandin, avocate et médiatrice, a apporté le regard des professionnels du droit sur les méthodes et outils permettant d'améliorer l'audition des mineurs et de mieux répondre à leurs besoins spécifiques.



Les échanges riches et les retours positifs reçus à l'issue de cette journée témoignent de l'intérêt croissant des acteurs judiciaires pour renforcer la protection des enfants et ouvrent la voie à de futures collaborations.

BAPTÊME DE LA ROSE ALEXIS DANAN

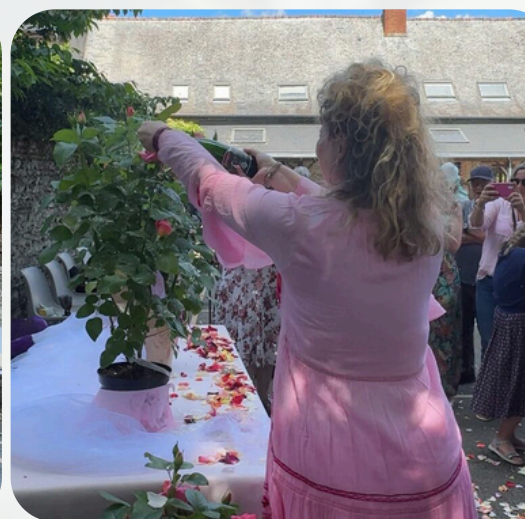
Vendredi 30 mai, nous avons célébré le baptême de notre rosier Alexis Danan, un symbole fort de la lutte contre toutes les formes de violences.



Cet événement, que nous avons eu la joie d'organiser, nous a profondément touché-es. Il nous a permis de nous rencontrer, d'échanger et de mieux nous connaître autour de valeurs communes fortes.

Merci à Cécile Bois, marraine de cette rose, pour l'honneur de sa présence à nos côtés.

Chaque pied de rose symbolise la lutte contre la vulnérabilité des personnes et la protection des enfants. En adoptant un pied de rose, vous apportez votre soutien à une personne en situation de fragilité. C'est un geste d'accompagnement envers une victime et un acte de solidarité pour cette cause essentielle.



CONGRÈS NATIONAL

Congrès 2025 : Du traumatisme, à la résilience... ou pas

Du 20 au 22 octobre 2025, l'association organise son congrès annuel à Rennes sur la thématique du traumatisme et de la résilience. Cet événement a réuni des professionnels de la justice, des accompagnants de la protection de l'enfance et de la prévention, offrant un espace de réflexion autour des pratiques adaptées à cette population spécifique.

Nous avons eu l'immense honneur, lors de notre congrès, d'accueillir en invitée d'honneur Sarah El Haïry, Haut-commissaire à l'Enfance, ainsi que la délégation québécoise, dont la présence a enrichi nos échanges et renforcé notre démarche internationale.





PARTENARIATS ET DISTINCTIONS

VOYAGE AU QUÉBEC

Nous avons eu l'honneur de participer à un voyage d'étude au Québec, dans le cadre de l'appel à projets Émérillon lancé par le Consulat général de France à Montréal. Ce projet a réuni une délégation de professionnels de la justice et de la protection des victimes et des enfants pour découvrir des pratiques innovantes visant à mieux accompagner les victimes et rendre la justice plus humaine.

La délégation, composée notamment de Marie Blandin (avocate, Barreau de Rennes), Marie-Hélène Ledain (commandant à la Maison de Protection des Familles du Morbihan), Séverine Beuchet (vice-procureure à Montpellier), Jean-Marc Ben Kemoun (pédopsychiatre), ainsi que d'Emmanuelle Vinayagasoundirame et Aurélie Montel (association organisatrice).



DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

À l'occasion de notre Congrès national 2025, nous avons eu l'honneur d'accueillir une délégation québécoise venue partager son expertise et ses expériences en matière de protection de l'enfance et d'accompagnement des victimes.

Ce temps fort a permis de créer des passerelles entre pratiques internationales et initiatives françaises. Nous avons notamment organisé une rencontre entre la délégation et M. Sarthou, président de la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE), ainsi qu'avec Mme Louis, déléguée interministérielle chargée de la protection contre les violences faites aux enfants.

Ces échanges ont été particulièrement riches, ouvrant des perspectives pour de futures collaborations et le partage de solutions concrètes afin d'améliorer la prise en charge des enfants victimes et la formation des professionnels.



PARTENARIATS

Nos soutiens

L'association bénéficie du soutien de la Mairie de Rennes, qui accompagne ses actions en faveur de la protection des victimes et de l'accompagnement des personnes en danger. Ce soutien contribue à renforcer les dispositifs de prévention et de sensibilisation au sein de la ville.

Par ailleurs, une entente a été conclue avec le CIASF, renforçant ainsi notre réseau d'acteurs engagés dans la protection et l'accompagnement des victimes. De plus, nous prolongeons notre partenariat avec le CAVAC, garantissant ainsi la continuité des actions menées pour soutenir et accompagner les victimes de violences.



Reconduite avec la Fondation Marie Vincent

La reconduction du partenariat avec la Fondation Marie Vincent au Québec marque la continuité d'une collaboration essentielle pour prévenir les violences sexuelles et soutenir les victimes. Ce renouvellement garantit la poursuite et le maintien des formations Lanterne, ainsi que des efforts conjoints tels que la formation des professionnels.



Impact des partenariats

Ces collaborations, avec la Mairie de Rennes et la Fondation Marie Vincent, renforcent les actions de l'association en matière de prévention des violences, de protection des victimes et de soutien aux enfants vulnérables. Elles témoignent d'un engagement commun et pérenne pour construire un avenir plus sûr et plus protecteur pour les enfants.



EN RÉSUMÉ

Cette année, l'association a franchi des étapes déterminantes pour renforcer ses actions en faveur de la protection des victimes et des enfants en danger. Des partenariats stratégiques, tels que celui avec le groupe Kering et la reproductivité de notre collaboration avec la Fondation Marie Vincent, ont permis de consolider notre capacité à prévenir les violences et à accompagner efficacement les victimes.

Les initiatives phares, comme le Programme Orphée, la formation sur la prostitution des mineur.e.s, ou encore la création de Koury, la peluche magistrat, illustrent notre engagement à développer des outils concrets et inclusifs, adaptés aux besoins des professionnels et des familles. En parallèle, des actions internationales, comme le voyage d'étude au Québec dans le cadre de l'appel à projets Émérillon, ont enrichi notre expertise en nous inspirant des pratiques innovantes.

Grâce à ces avancées, nous avons pu sensibiliser, former et soutenir un large public, tout en jetant les bases de projets à fort impact pour l'avenir. Nous adressons nos plus sincères remerciements à nos partenaires, donateurs, et bénévoles pour leur engagement indéfectible. Ensemble, nous poursuivons notre mission : bâtir un monde plus sûr, plus juste et plus respectueux des droits des enfants et des victimes.



POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT

**ASSOCIATION NATIONALE DES
COMITES DE VIGILANCE ALEXIS
DANAN**

**Siège social : 101 rue de Sèvres 75 272
PARIS Cedex 06 Siège administratif : 33 rue
de la Frébardière 35 135 CHANTEPIE**

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	1
2. DÉFINITIONS	2
3. PRINCIPES FONDAMENTAUX	3
3.1. Respect des droits de l'enfant	
3.2. Intérêt supérieur de l'enfant	
3.3. Confidentialité et respect de la vie privée	
3.4. Non-discrimination	
4. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	5
4.1. Prévention et sensibilisation	
4.2. Détection des violences et alerte	
4.3. Accompagnement des victimes	
5. LIGNE DE CONDUITE	7
5.1. Recrutement	
5.2. Conduite à tenir	
5.3. Respect de la confidentialité	
5.4. Renforcement des compétences	
6. ENGAGEMENT ENVERS L'AVENIR	8
6.1. Promotion d'un environnement sûr	
6.2. Evaluation et amélioration continue	
6.3. Innovation dans l'accompagnement des victimes	
6.4. Adaptation aux évolutions sociétales	
7. CONCLUSION	10

1. INTRODUCTION

L'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan (ANCVAD) est une association dédiée à la protection et à la défense des droits des enfants, en particulier ceux victimes de violences, sous toutes leurs formes. L'ANCVAD œuvre pour construire une société où les droits des enfants sont respectés et où chaque enfant peut grandir en toute sécurité. Elle s'engage alors à sensibiliser le public à la protection de l'enfance.

L'association considère que chaque enfant a le droit inaliénable à la protection, à un environnement bienveillant et à des opportunités favorisant son développement intégral. L'ANCVAD aspire alors à créer un cadre communautaire protecteur, propice à l'épanouissement personnel, social et émotionnel de chaque enfant, lui permettant d'atteindre son plein potentiel.

Cette charte énonce les principes directeurs qui orientent les actions de l'ANCVAD afin d'assurer la sécurité, le bien-être et le développement des enfants qu'elle accompagne. Elle constitue un référentiel essentiel pour toutes les personnes et structures associées à l'association.

L'ANCVAD veille à ce que chaque individu impliqué dans ses activités, qu'il s'agisse de membres du personnel, de bénévoles, de partenaires, ou de toute autre personne ayant une interaction directe ou indirecte avec les enfants, soit pleinement informé du contenu de cette charte. La politique de protection de l'enfance de l'ANCVAD incarne un engagement ferme à prévenir et à combattre toute forme de maltraitance et d'abus.

2. DEFINITIONS

Adulte : Un adulte est défini comme toute personne âgée de 18 ans ou plus.

Enfant : Un enfant est défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans.

Protection de l'enfance : La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Maltraitance d'enfants : La maltraitance d'enfants fait référence à l'un ou plusieurs des cas suivants : maltraitance physique ou morale, violences sexuelles ou psychologiques, négligences ou exploitation.

Violence : acte délibéré ou non, provoquant chez celui qui en est la victime, un trouble physique ou moral comportant des conséquences dommageables pour sa personne ou pour ses biens.

3. PRINCIPES FONDAMENTAUX

3.1 Respect des droits de l'enfant

L'ANCVAD place le respect des droits de l'enfant au cœur de son engagement. Ces droits sont universels, inaliénables et indivisibles, et sont énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989. Cette convention reconnaît à chaque enfant, sans distinction de nationalité, de race, de sexe ou de religion, des droits fondamentaux comme le droit à la vie, à la santé, à l'éducation, à la protection contre la violence, et à la participation dans les décisions qui les concernent. L'ANCVAD œuvre pour la diffusion de ces principes et veille à ce qu'ils soient appliqués dans toutes ses actions.

3.2 Intérêt supérieur de l'enfant

Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant est primordial dans toutes les décisions et actions menées par l'association. Il implique de toujours évaluer ce qui est le mieux pour l'enfant concerné dans chaque situation, en prenant en compte son bien-être physique, émotionnel, et psychologique. Ce principe guide non seulement ses actions de protection, mais aussi ses recommandations auprès des institutions et autorités compétentes. L'intérêt supérieur de l'enfant ne signifie pas uniquement protéger les enfants des dangers immédiats (violences, abus, négligences), mais également assurer leur développement global dans un environnement sain et stimulant. Il implique la prise en compte de l'avis de l'enfant, l'adaptation des interventions en fonction de l'âge et du degré de maturité de celui-ci, ainsi que la préservation de sa dignité et de son autonomie future. Tout adulte a une responsabilité quant au soutien et à la protection des enfants, et doit agir en tenant pleinement compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'ANCVAD reconnaît et respecte le droit des enfants à être entendus sur toutes les questions les concernant. Elle sollicite leur avis et les inclut dans les procédures qui les concernent, dans le respect de leur âge et de leur maturité. L'association s'assure de prendre en compte leurs besoins spécifiques et d'adapter les interventions et les accompagnements en fonction de chaque situation individuelle.

3.3 Confidentialité et respect de la vie privée

Les informations concernant les abus, les violences ou les maltraitements peuvent être très sensibles et touchent directement à l'intimité des enfants. La divulgation non autorisée de ces informations pourrait non seulement compromettre leur sécurité, mais également aggraver le traumatisme qu'ils ont subi. L'ANCVAD veille donc à ce que toutes les actions menées soient réalisées dans le respect de la confidentialité et de la vie privée des personnes concernées. Les informations ne sont partagées qu'avec les personnes et les ou l'accompagnement de l'enfant, dans le strict respect des règles légales et éthiques. L'association met en place des mesures de sécurité pour assurer la protection des données personnelles des enfants et des familles. Cela inclut l'utilisation de systèmes sécurisés pour stocker et échanger les informations. Les données ne sont collectées que dans la mesure où elles sont nécessaires pour fournir une aide appropriée à l'enfant. Bien que la confidentialité soit essentielle, elle a des limites lorsqu'il s'agit de protéger un enfant en danger. En France, toute personne, y compris les membres d'associations, a l'obligation légale de signaler aux autorités compétentes toute situation où un enfant est victime ou en danger de violence, de maltraitance ou de négligence. Ce devoir de signalement prévaut sur la confidentialité dans les cas où la sécurité et l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant sont en jeu.

3.4 Non-discrimination

Tous les enfants, sans aucune distinction, doivent être traités de manière égale et équitable, quelles que soient leurs caractéristiques individuelles. L'ANCVAD mène ses actions de manière laïque, apolitique et avec bienveillance sans considération d'âge, de genre, de nationalité, d'origine, de croyances... Aucune discrimination, quelle qu'en soit la nature, n'est tolérée dans les prises en charge ou les projets menés par l'association. L'ANCVAD place la bienveillance et le respect des droits humains au cœur de ses interventions. Tous les enfants, indépendamment de leur passé ou de leur contexte familial, sont traités avec dignité, compassion et empathie.

4. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

L'ANCVAD est résolument engagée dans la lutte contre toutes les formes de violence infligées aux enfants, qu'elles soient :

- **Physiques** : coups, blessures, mauvais traitements corporels infligés à l'enfant. **Psychologiques** et **émotionnelles** : humiliations, menaces, harcèlement, dévalorisation et toutes formes de violences verbales qui affectent l'estime de soi de l'enfant. **Sexuelles** : abus sexuels, exploitation sexuelle, attouchements ou autres comportements inappropriés à caractère sexuel imposés à l'enfant. **Négligence** : défaut de soin, privation de nourriture, de vêtements, d'éducation, de protection médicale ou de supervision adéquate, ce qui met en danger la santé et la sécurité de l'enfant.

Ce combat repose sur une approche globale qui comprend la prévention, la sensibilisation, la détection et la prise en charge des victimes.

4.1 Prévention et sensibilisation

La prévention est au cœur de la mission de l'ANCVAD pour réduire l'incidence des violences faites aux enfants. La prévention est la clé pour réduire les violences faites aux enfants à long terme. L'association déploie des programmes de prévention et de sensibilisation pour informer le public, les professionnels et les enfants eux-mêmes sur la réalité des violences sur les moyens de les prévenir et sur les droits des enfants à être protégés.

L'ANCVAD comprend un organisme de formation qui organise des sessions de formation à destination des acteurs au service des victimes tels que des enseignants, assistants sociaux, gendarmes, psychologues, éducateurs spécialisés, psychothérapeutes, assistants familiaux, agents périscolaire... Ces formations visent à leur permettre d'œuvrer eux-mêmes pour sensibiliser le public ainsi que d'améliorer leur capacité à identifier les signes de violence et à intervenir de manière appropriée.

4.2 Détection des violences et alerte

L'une des missions essentielles de l'ANCVAD est d'encourager et de faciliter la détection précoce des violences exercées sur les enfants. Elle forme et sensibilise les partenaires, les salariés et les bénévoles à reconnaître les signes de la maltraitance. Dès qu'une situation de maltraitance est suspectée, l'ANCVAD s'engage à alerter les autorités compétentes.

Les situations préoccupantes d'enfant en risque de danger ou de suspicion de maltraitance doivent faire l'objet d'informations préoccupantes. L'information préoccupante est une information transmise à la Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département (CRIP) pour alerter sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

Les situations qui font apparaître que l'enfant est victime de maltraitances avérées, qu'il est atteint dans son intégrité physique et/ou psychique, et que les faits dont il est victime peuvent constituer une infraction pénale relèvent d'un signalement au procureur de la République. Le signalement consiste en la saisine du procureur de la République qui peut décider d'une mesure de protection immédiate et provisoire. L'auteur du signalement n'est pas tenu d'apporter des preuves, c'est le travail des fonctionnaires de police ou de gendarmerie. Il ne lui est demandé qu'un doute raisonnable et réfléchi, étayé par des faits. Ce devoir d'alerte est une priorité pour assurer une réponse rapide et appropriée.

4.3 Accompagnement des victimes

L'association s'engage à offrir un accompagnement approprié aux enfants victimes de violences et à leurs familles. L'accompagnement commence par une écoute active, respectueuse et sans jugement des enfants victimes de violences et de leurs familles. Ce premier contact est essentiel pour établir un lien de confiance et permettre à la victime de se sentir en sécurité, entendue et soutenue.

Ensuite, cet accompagnement inclut un soutien concret en leur fournissant des informations claires sur les étapes à suivre et sur les actions à entreprendre. Les familles et les enfants sont informés de leurs droits et des options légales disponibles. Il s'agit de les guider dans la compréhension des lois en vigueur en matière de protection de l'enfance et des dispositifs d'aide auxquels ils peuvent prétendre notamment en les conseillant dans les démarches juridiques et administratives pour protéger l'enfant et garantir ses droits. L'association œuvre donc pour les soutenir tout au long du processus de réparation.

5. LIGNE DE CONDUITE

5.1 Recrutement

L'ANCVAD assure la sécurité de l'enfant lors du recrutement et de la sélection de l'ensemble des personnes travaillant pour l'association. Ainsi, toute personne intégrant l'association fait l'objet d'un contrôle de ses antécédents (vérification de son casier judiciaire, notamment l'extrait du bulletin n°3). Cela concerne les salariés, les bénévoles, les alternants, les services civiques et les stagiaires engagés par l'association. Tout le personnel est également informé de Charte de protection de l'enfance.

5.2 Conduite à tenir

Les membres de l'association doivent veiller à maintenir des relations professionnelles avec les enfants. Toute personne impliquée dans l'association, qu'il s'agisse des employés, bénévoles ou partenaires, doit respecter des principes stricts pour garantir un environnement sûr. Cela implique une posture respectueuse, protectrice et empreinte de bienveillance, afin de ne pas abuser de la relation d'autorité et de confiance qui existe entre l'adulte et l'enfant. Cette conduite exemplaire est primordiale pour assurer la protection des enfants, renforcer leur confiance, et promouvoir leur bien-être. L'association mène une supervision continue des salariés et bénévoles pour vérifier que les comportements sont conformes aux valeurs de l'association et aux attentes en matière de protection des enfants.

5.3 Respect de la confidentialité

Les informations concernant les enfants et leur situation familiale doivent être strictement confidentielles. Seuls les professionnels concernés par la prise en charge de l'enfant sont autorisés à avoir accès à ces informations.

5.4 Renforcement des compétences

L'ANCVAD favorise également le développement des compétences et connaissances des professionnels du secteur de la protection de l'enfance afin d'améliorer les pratiques, les stratégies d'intervention et les programmes de prévention.

6. ENGAGEMENT ENVERS L'AVENIR

L'ANCVAD place son action dans une dynamique de progrès continu pour répondre aux défis actuels et futurs de la protection de l'enfance. Consciente des évolutions sociétales, technologiques et législatives, l'ANCVAD s'engage à adapter ses méthodes et à anticiper les nouveaux enjeux liés aux violences faites aux enfants. L'engagement vers l'avenir consiste à garantir une protection durable, innovante et toujours plus efficace des enfants, afin de leur offrir un environnement sécurisé et favorable à leur développement.

6.1 Promotion d'un environnement sûr

L'ANCVAD œuvre à créer un environnement sûr et protecteur pour tous les enfants, en luttant contre les causes structurelles et systémiques de la violence et de la maltraitance, et en promouvant une culture de respect, d'écoute et de bienveillance envers les enfants. L'association a ainsi pour ambition de créer une communauté sensibilisée et protectrice, capable de réagir de manière préventive et proactive face aux risques de violence.

6.2 Evaluation et amélioration continue

L'association s'engage à évaluer régulièrement ses actions, à recueillir les retours d'expérience des victimes et de leurs familles, et à améliorer en permanence ses méthodes d'intervention.

6.3 Innovation dans l'accompagnement des victimes

Pour répondre de manière plus pertinente aux besoins des enfants victimes de violences, l'ANCVAD a décidé de développer des approches novatrices en matière d'accompagnement afin de leur offrir un soutien plus adapté et efficace.

6.4 Adaptation aux évolutions sociétales

L'ANCVAD veille à rester attentive aux évolutions sociales, législatives, économiques et culturelles pour adapter ses actions aux réalités contemporaines et aux nouveaux défis auxquels les enfants sont confrontés. Consciente que les contextes de crise (qu'ils soient économiques, sociaux ou sanitaires) peuvent accentuer les risques de violences faites aux enfants, l'association développe des stratégies réactives pour répondre efficacement à ces situations. L'ANCVAD reste particulièrement vigilante aux nouveaux textes de lois et veille à ce que la voix des victimes soit pleinement prise en considération.

En somme, l'association aspire à être une voix porteuse de changement pour garantir une législation toujours plus protectrice des enfants.

7. CONCLUSION

L'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan réaffirme son engagement total envers la protection de l'enfance et invite chacun à œuvrer pour une société où chaque enfant peut grandir en sécurité et dans le respect de ses droits. Face aux défis et aux menaces auxquels sont confrontés les enfants dans notre société, l'association appelle à une mobilisation collective, en invitant non seulement ses membres, mais aussi chaque citoyen, les institutions et les pouvoirs publics à œuvrer ensemble pour garantir la protection, le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

Cette charte, qui énonce des principes essentiels à la défense des droits des enfants, doit être non seulement partagée, mais également mise en œuvre par tous les acteurs engagés aux côtés de l'ANCVAD. Qu'il s'agisse de ses membres, de ses partenaires ou des professionnels du secteur de la protection de l'enfance, l'adhésion à ces valeurs est fondamentale pour construire une action collective, cohérente et durable.

L'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour protéger les enfants et toute personne en situation de vulnérabilité. L'association a pour mission d'accompagner chaque individu vulnérable, de la même manière qu'elle soutient les enfants.



Scannez le QR code et
retrouvez-nous sur notre site internet

Retrouvez nous :

